

## Ça n'arrive pas qu'aux autres

**Date** : 6 août 2019

Le député LREM d'Ille-et-Vilaine Mustapha Laabid, qui n'était pas présent à l'audience, a été condamné ce mardi 6 août 2019 à six mois de prison avec sursis, trois ans d'inéligibilité et 10 000 euros d'amende pour abus de confiance.

Il n'a pourtant pas manqué de soutiens :

<http://etreounepasetrebretillien.com/wp-content/uploads/2019/08/ML.mp4>

Son avocat a annoncé qu'il faisait appel.

L'appel étant suspensif, il peut demeurer député... mais est-ce bien raisonnable ?...